

AVIS PUBLIC D'EXAMEN DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal* du Québec (c. C-27.1) :

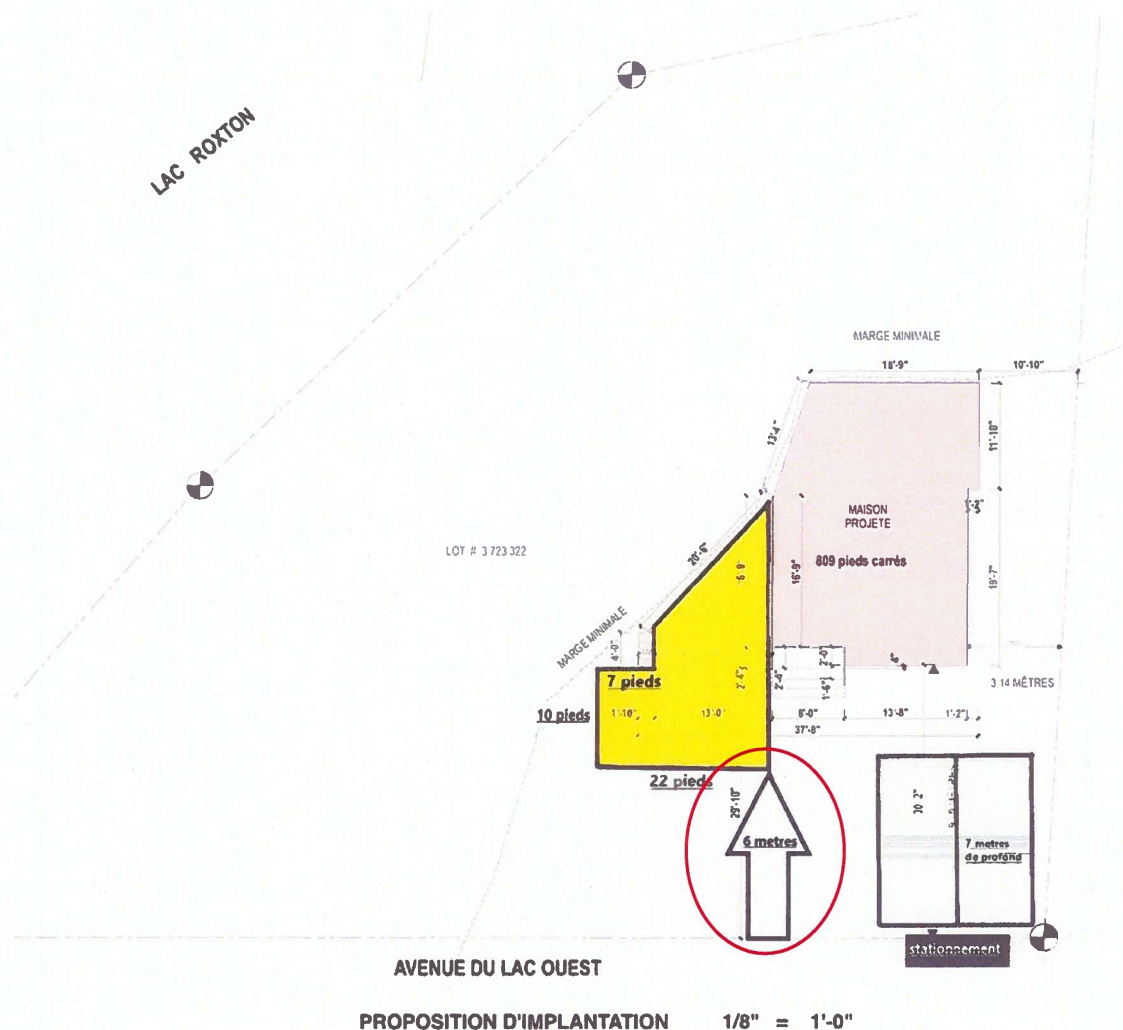
Avis public est par les présentes signifié par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond que le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 4 mars 2025, à 19 h 30, au 901, rue St-Jean à Roxton Pond, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00021 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14

Cette demande concerne la propriété sise au 1807, avenue du Lac Ouest, sur le lot 3 723 322 du cadastre du Québec, dans la zone R-11 du plan de zonage du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La nature de la demande consiste à autoriser, par voie de résolution, l'implantation d'une construction projetée d'un garage attenant à la résidence principale avec une marge de recul avant de 6 mètres au lieu de respecter la marge minimale de 9 mètres prescrite à l'article 134 (en référence à l'annexe VII – Grille des usages et normes d'implantation) du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La marge avant de l'implantation projetée du garage attenant à la résidence peut être constatée, ci-dessous, sur l'extrait annoté de l'implantation préparé par le propriétaire.



Extrait annoté de la proposition d'implantation préparé par le propriétaire

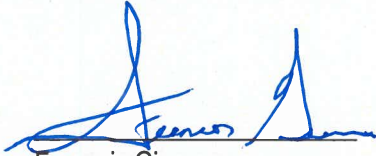
La présente demande est étudiée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14*, car elle déroge à une norme de zonage.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour plus d'information, vous pouvez également contacter M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 228, ou encore par courriel à direction@roxtonpond.ca.

Donné à Roxton Pond, ce 14^e jour du mois de février 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Giasson